

Chers lecteurs, chères lectrices,

Vous pourrez découvrir à la [page 3](#) de ce numéro, l'article de [Jérôme Guy](#) consacré à [M. Michel Capron](#) que la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable à l'honneur d'accueillir à titre de chercheur affilié.

En [page 5](#), [Jérôme Guy](#) et [Haykel Najlaoui](#) nous dressent le bilan du séminaire « les stratégies de divulgation en matière de développement durable et la *Global Reporting Initiative* » qui s'est tenu à l'UQAM le 5 Avril dernier.

Vous trouverez en [page 8](#) l'article de [Philippe Cantin](#) sur les derniers développements concernant la certification dans le domaine de l'éco-construction.

Finalement, nos collaboratrices [Chantal Hervieux](#) et [Gisèle Belem](#) nous offrent les bilans de deux séminaires de la série annuelle de la CRSDD portant respectivement sur les œuvres de March et Olsen ([page 12](#)) et de David Held ([page 15](#)).

Bonne lecture à tous et à toutes!

O e c o n o m i a H u m a n a

Édition juillet 2006

Éditorial, Lysiane Roch, rédactrice en chef

Nourriture contre pétrole

C'est accompagnée de sa mascotte en forme de maïs que Rona Ambrose, ministre fédérale de l'Environnement, allait faire la principale annonce des conservateurs en matière de lutte aux changements climatiques : l'essence vendue au Canada devrait maintenant contenir un pourcentage de 5% d'éthanol. De quoi réjouir les agriculteurs qui ne savent plus que faire de leur production de maïs, cette dernière ne faisant pas le poids devant le maïs largement subventionné des États-Unis. Ce n'est pas la première fois que le maïs est évoqué comme palliatif au pétrole et à ses dérivés et leurs lourdes conséquences environnementales. On n'a qu'à penser aux nouveaux sacs biodégradables abordant l'effigie d'un maïs, ou encore à la pétition qui circule pour exiger l'abandon des sacs de plastique pour de tels sacs soi-disant écologiques. Certains ont aussi pu découvrir, au Salon National de l'Environnement, de la vaisselle jetable faite d'amidon de maïs.

Le maïs, jusqu'à maintenant exemple typique des effets néfastes de l'agro-industrie (monocultures, organismes génétiquement modifiés, pesticides, lieu d'épandage de purin de porc), est-il en voie de devenir un symbole de la protection de l'environnement? Nous pourrions soutenir qu'il s'agit de deux problématiques séparées : le maïs, qu'il soit destiné à notre assiette ou à notre voiture, implique les mêmes procédés de production qui demanderaient à être repensés. Cepen-

dant, il se cache là un tout autre débat qui dépasse largement en fait la question du maïs : l'agriculture ne devrait-elle pas en premier lieu servir à nourrir la population mondiale?

Bien que populaire au Canada, le maïs n'est pas le seul aliment utilisé pour remplacer le pétrole ou ses dérivés. Au Brésil, par exemple, c'est la canne à sucre qui est principalement utilisée pour produire l'éthanol. Dans ce pays où la déforestation prend des proportions inquiétantes et où 9% de la population est sous-alimentée¹, 60% de la production de canne à sucre est transformée en éthanol. À travers le monde, une production à grande échelle de biocarburants provenant de sources agricoles pourrait avoir des conséquences sociales et environnementales graves. En effet, soit certaines populations verraient rationné leur apport journalier en nourriture (il y a fort à parier que ce ne serait pas les aliments de luxe des plus riches qui disparaîtraient les premiers), soit il faudrait augmenter la production agricole en général. Or, l'agriculture est fortement consommatrice en eau², une eau qui se fait maintenant rare dans de plus en plus d'endroits du monde. En plus de l'eau, des terres sont nécessaires à l'agriculture et l'occupation de nouvelles terres se fait souvent au détriment de la forêt. Le Canada, riche en eau et en grands espaces, ne serait-il pas alors l'endroit idéal pour produire des biocarburants? Ce serait non seulement oublier qu'aucun écosystème n'a trop d'eau et que les espaces protégés sont

loin d'être trop nombreux ici, mais ce serait surtout croire que le pays est recouvert d'une cloche de verre alors qu'en fait, de nombreuses régions en manque d'eau ou d'espaces dépendent déjà de pays comme le Canada pour se nourrir.

Certes, il existe des alternatives permettant de produire des biocarburants sans avoir à choisir entre pétrole et nourriture. Des initiatives existent déjà à partir d'huiles végétales usagées, de résidus de la transformation du bois ou de parties inutilisées des aliments, comme la paille de blé ou de maïs. Or, en orientant la réflexion uniquement autour de la question des gaz à effet de serre et en oubliant l'ensemble des autres enjeux environnementaux et sociaux, on risque fort d'évacuer une étude des différentes alternatives. C'est alors l'option la plus rentable économiquement et politiquement qui risque de l'emporter, soit le maïs dans notre cas. Surtout, on évite par le fait même de réfléchir aux causes plus profondes des changements climatiques telles que la surconsommation d'essence. Comme quoi toute solution-miracle

demande à être scrutée avec le plus grand scepticisme. Elle pourrait bien cacher une absence de regard global sur le monde.

Bon été et bonnes épluchettes de blé d'inde!

1- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2003, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2003 : Suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 40 p.

2- 70 à 75% des prélèvements d'eau à l'échelle mondiale sont destinés à l'agriculture.

LASSERRE F., 2002a, L'eau rare ? Des solutions pour assurer l'approvisionnement, In *Eaux et territoires : Tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, sous la dir. de Frédéric Lasserre et Luc Descroix, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, p. 73-114.

Le site Internet du mois...

Les Échos du développement durable

Site internet où l'on retrouve une multitude d'informations sur les événements, lectures, acteurs et découvertes entourant le développement local durable. Plusieurs articles publiés par les chaires de recherche universitaires entre autres, sont disponibles ainsi que des éditoriaux. Pour effectuer des recherches sur un thème précis, les internautes peuvent utiliser un moteur de recherche.

www.developpement-durable.net

La chaire reçoit Michel Capron

Par Jérôme Guy, assistant-chercheur
à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

À partir du mois d'avril jusqu'à la mi-juin, la Chaire de responsabilité sociale et développement durable a eu l'honneur de recevoir Michel Capron au sein de son équipe de chercheurs. Monsieur Capron est professeur à l'Université Paris 8. En France, il est une figure universitaire importante dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise, voici un portrait de l'homme.

Monsieur Capron est selon ses dires un universitaire tardif, il a commencé sa carrière professionnelle dans une société d'experts-comptables où il avait comme mandat de conseiller les comités d'entreprises. Le comité d'entreprise est une institution existant dans les entreprises de certains pays d'Europe. En France, il a un rôle consultatif important auprès des organisations et il a accès à des informations privilégiées. Il est composé des élus du personnel, des représentants syndicaux et est présidé par le président de l'entreprise. Depuis des décennies, le comité d'entreprise s'intéresse à des questions économiques et sociales telles que les conditions de travail et l'hygiène industrielle, des sujets qui relèvent aujourd'hui de la responsabilité sociale de l'entreprise. C'est ainsi par ses fonctions professionnelles qu'est né l'intérêt de Michel Capron pour ces questions.

De 1982 à 1988, en parallèle avec ses activités professionnelles, Michel Capron a collaboré avec l'Université Paris 8. En 1989, il a déposé une thèse qu'il avait rédigée en se référant à son expérience professionnelle. La thèse a pour titre : « Les performances de l'entreprise : pertinence et limites des moyens d'évaluation ». À partir de cette année, il s'est concentré uniquement à l'enseignement et à la recherche. Il a commencé par donner des cours sur la comptabilité pour ensuite s'orienter vers la théorie des organisations.

En 1990, il a cofondé, à l'Université Paris 8, un diplôme d'étude supérieure (D.E.S.S.) en « Conseil en organisation et conduite des innovations technologiques et sociales » dont il est toujours le directeur. En 2005, pour faire suite à la réforme scolaire en France, le D.E.S.S. a été transformé en 2^e année de Master « Conseil en organisation et gestion des innovations sociales ».

Depuis 2004, il codirige une 2^e année de Master en

« Management de la responsabilité sociale des entreprises ». En France, il s'agit du premier diplôme spécialisé en responsabilité sociale de l'entreprise. Les étudiants diplômés sont appelés à travailler aux activités de mise en œuvre de la responsabilité sociale de l'entreprise ainsi qu'à la confection des rapports de développement durable. Considérant la situation de l'emploi en France, les débouchés dans le domaine sont intéressants. Par contre, d'autres universités ont suivi la vague et offrent aujourd'hui des diplômes semblables. Il y a risque de saturation du marché.

Au cours de sa carrière, Michel Capron a publié plusieurs ouvrages, la plupart traitant de comptabilité. Le chercheur s'intéresse aux aspects sociaux qui influencent la comptabilité et inversement à la manière dont la comptabilité peut rendre compte du social. En 2004, il a publié avec sa collaboratrice Françoise Quairel « Mythes et réalités de l'entreprise responsable ». En France, il s'agit du premier ouvrage universitaire sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

En tant que pionnier de la responsabilité sociale de l'entreprise en France, Michel Capron a vu évoluer le débat autour du sujet. À la fin des années 90, voyant le développement du champ de recherche en Amérique du Nord et dans certains pays de l'Europe, il était déçu d'être un des seuls chercheurs français à s'intéresser à la question. Aujourd'hui, il constate la vitalité de la recherche sur la responsabilité sociale de l'entreprise. Pour Capron, le champ de la responsabilité sociale de l'entreprise est très vaste, à partir du concept, on peut aborder toutes les questions de société et d'entreprise. Dans ses mots : « On n'est pas encore au point de dire précisément ce qu'est la responsabilité sociale des entreprises ». Les premiers travaux proviennent du monde anglo-saxon. Toutefois, une littérature francophone se développe et celle-ci se démarque des autres. Il est à noter que le Québec contribue beaucoup à son développement. En Amérique, la responsabilité sociale de l'entreprise est inspirée par l'éthique et la morale religieuse. En Europe, les considérations sont avant tout d'ordre politique. Par exemple, une approche envers le développement durable fait partie de la stratégie de la commission européenne et celle-ci incite les pays membres et les entreprises à suivre cette voie.

Pour Michel Capron, il est difficile de dire si aujourd-

'hui, dans la pratique, les entreprises sont plus respectueuses des humains et de l'environnement. En réalité, nous n'avons pas les moyens de le mesurer de façon empirique. Toutefois, il constate une imprégnation de la responsabilité sociale de l'entreprise dans le discours des grands groupes français.

Michel Capron a trouvé très enrichissante son expérience au Québec. Il a découvert un pays, des habitants et une culture qu'il connaissait peu et a constaté les différences entre le Québec et la France. Du point de vue du professionnel, il a ado-

ré le travail d'équipe et les conditions matérielles dans lesquelles il a été reçu. Selon Capron, la France souffre d'une dispersion des chercheurs en sciences sociales. Il trouve intéressant de voir qu'à la Chaire de recherche en responsabilité sociale et développement durable, plusieurs chercheurs et étudiants travaillent ensemble sur une même problématique. Le chercheur prévoit collaborer ultérieurement avec la chaire, notamment lors du séminaire sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui aura lieu en octobre à Montréal et lors d'un séminaire à Créteil en France auquel plusieurs chercheurs de la chaire participeront.

Michel Capron:

Professeur des Universités en sciences de gestion, se joint à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable en tant que chercheur affilié.

Pour consulter sa fiche d'identification :

<http://www.crsdd.uqam.ca/chaire/?page=collaborateur>



La reddition de comptes : Une veille sociétale stratégique

Compte–rendu du séminaire
« les stratégies de divulgation en matière de développement durable et la *Global Reporting Initiative* »

Par Haykel Najlaoui et Jérôme Guy

Le 5 avril dernier, à l'école des sciences de la gestion de l'UQAM, s'est déroulé le séminaire sur «les stratégies de divulgation en matière de développement durable et la *Global Reporting Initiative*». Les organisateurs, la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD), FondAction et le Fonds de Formation Professionnelle, ont voulu faire de cette initiative une occasion d'échanges entre les chercheurs et les praticiens de la reddition de comptes. Le séminaire a donc regroupé des entreprises pionnières en matière de divulgation, deux organismes reconnus dans ce domaine, la *Global Reporting Initiative* (GRI) et Stratos, et des chercheurs de la chaire.

Le séminaire s'est déroulé en deux périodes. La première période a allié les présentations des chercheurs et les présentations des porte-parole de Stratos et de la GRI. Les questions traitées portaient sur la situation des rapports de développement durable, l'évolution de cette pratique et la nouvelle génération des lignes directrices de la GRI (G3). La deuxième période a été allouée aux entreprises¹ pour présenter à tour de rôle les raisons et les démarches de leur divulgation volontaire avec un accent particulier sur l'adoption des lignes directrices de la GRI.

La reddition de comptes en responsabilité sociale et en développement durable

Le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises ne cessent d'envahir le monde des affaires. Les entreprises, sous la pression de leurs parties prenantes internes ou externes, deviennent de plus en plus conscientes de la nécessité d'entreprendre des initiatives pour faire montre de leur responsabilité sociale ou de leur souci d'intégrer les principes de développement durable dans la conduite de leur *business*. C'est en ce sens que la reddition de comptes, ou selon la compréhension d'un bon nombre d'entreprises, la communication sur les performances extra-financières, sous forme d'un rapport de développement durable, se présen-

tent comme indicateur d'une certaine responsabilité par rapport à certaines parties prenantes. Tous les débats qui entourent ces thèmes laissent comprendre qu'il ne s'agit pas d'un effet de mode mais d'une veille sociétale stratégique. Les entreprises pionnières en la matière trouvent dans cette pratique une nécessité sociale et une opportunité d'affaire.

Selon plusieurs sources², la communication sur les performances extra-financières remonte à la fin des années 90. *Ben & Jerry's* et *The Body Shop* sont les premières entreprises qui ont commencé à rendre compte de leurs activités en communiquant clairement leur mission et les résultats de leurs engagements sociaux et environnementaux. Ces initiatives ont contribué à ouvrir la voie de la reddition des comptes à des entreprises qui opèrent principalement dans le secteur d'exploitation des ressources naturelles. Ces dernières, sous la pression des groupes environnementaux, commencent à publier des rapports couvrant leur performance environnementale, avant d'intégrer à la fin des années 90 les dimensions sociale et économique.

Comme toute nouvelle pratique innovatrice qui commence à faire ses preuves, la divulgation en matière de développement durable a fini par être institutionnalisée en 1997. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, en concertation multipartite avec des multinationales, des ONG et des syndicats, a mis en place la GRI, afin de normaliser les initiatives des entreprises en matière de production de rapport de développement durable. La GRI présente dans ses lignes directrices un ensemble d'indicateurs permettant de jauger une triple performance: environnementale, sociale et économique. Jusqu'à date, plus de 800 entreprises déclarent s'aligner sur les indicateurs de la GRI pour la rédaction de leurs rapports en développement durable de l'année 2005.

Les rapports de développement durable sous l'optique de la recherche

Les recherches présentées au séminaire portaient sur la situation des rapports de développement durable. La première recherche, réalisée par Marie-Andrée Caron et Marie-France Turcotte, traitait des entreprises de services et des entreprises qui opèrent dans l'exploitation des ressources naturelles. Dans cette recherche, on s'intéressait à trouver des signes de continuité et de changement dans la divulgation de la performance en matière de développement durable. En signe de continuité, on a observé que peu d'indicateurs de la GRI étaient mesurés, que les parties prenantes prises en compte étaient avant tout celles du monde des affaires et que le développement stratégique et financier avait toujours une place importante. En signe de changement, on a observé que les références aux indicateurs de la GRI étaient de plus en plus présentes au sein des rapports et qu'on accordait une place plus importante à la collaboration multipartite avec les parties prenantes.

La deuxième recherche a été réalisée par Corinne Gendron, Andrée De Serre et Lova Ramboarisata. Les chercheurs s'intéressaient au secteur bancaire international, au contenu de la divulgation ainsi qu'à la conception de la responsabilité sociale et du rôle de la divulgation chez ces entreprises. Entre autres, on a observé que la pratique de la divulgation volontaire en matière de développement était en émergence et en structuration. De plus, on découvert qu'une définition de la responsabilité sociale et du développement durable se construisait dans le milieu des affaires.

La troisième recherche de la firme Stratos présentée par George Greene avait pour but de mesurer la qualité des rapports de développement durable des entreprises canadiennes. Entre autres, Stratos a constaté que le nombre d'entreprises produisant des rapports s'était accru depuis 2001 et que la qualité de ces rapports était meilleure. Stratos a également retenu que les entreprises se conformant aux normes de la GRI avaient des pointages supérieurs aux autres.

Finalement, Michel Capron, de l'université Paris-XVIII, nous a dressé un portrait de la situation des rapports de développement durable en France. Entre autres, il a évoqué la faible utilisation des lignes directrices de la GRI en raison de son caractère très anglo-saxon. Ensuite, il a mis en évidence qu'une loi obligeait les entreprises à divulguer en France depuis 2001 et que les entreprises avaient bien adopté cette obligation. De plus, il a traité de l'inégalité de la qualité des rapports, de la faiblesse dans le traitement de certaines thématiques comme la sous-traitance et de la faiblesse de l'utilisation de ces rapports.

La nouvelle génération des lignes directrices de la GRI

En tant qu'organisation multipartite, la GRI inscrit ses lignes directrices dans une démarche d'amélioration et de concertation continue. Sa nouvelle génération de lignes directrices, soumise au cours des trois premiers mois de cette année à une consultation publique, amène des changements substantiels tant pour le nombre d'indicateurs que pour la démarche. Selon le porte-parole de la GRI, James C. Murphy, la nouvelle génération se veut abordable par toute organisation : moins d'indicateurs et discours, plus de vérification et comparabilité. On trouve dans cette nouvelle orientation une réponse à plusieurs recommandations formulées à l'égard de l'ancienne génération des lignes directrices. La fiabilité des informations communiquées ainsi que la pertinence de comparer les entreprises du même secteur constituent des préoccupations auxquelles la GRI essaye d'apporter des solutions. La nouvelle génération, soutenue par des protocoles techniques et des suppléments sectoriels, gagne en clarté et en facilité d'utilisation. L'ensemble des outils G3 et la nouvelle base de données à mettre en place devraient accompagner les entreprises à publier des rapports conformes et comparables.

Toutefois, la consolidation des indicateurs, qui a touché les trois dimensions de la performance en matière de développement durable, risque à notre sens de réduire la signification de ce concept chez les entreprises. La GRI, qui a reconnu dans les lignes directrices de 2002 l'absence d'un consensus universel concernant la performance sociale, propose 79 indicateurs, soit une réduction de 19% malgré l'avènement de plusieurs nouveaux sujets. Il s'agit du prix à payer pour rendre les lignes directrices plus abordables. L'examen général des indicateurs de la G3 révèle l'ajout de 8 nouveaux indicateurs, 6 pour la performance économique et 2 pour la performance sociale. En revanche, la suppression a touché plus la performance environnementale et la performance sociale, étant donné qu'en réalité les huit premiers indicateurs de la génération 2002 n'ont pas été supprimés mais regroupés en un seul. En somme, la performance économique augmente en nombre d'indicateurs et en nouveaux sujets. *A priori*, cette nette tendance économique trouve son explication dans la volonté de la GRI d'embarquer le marché financier qui fonctionne encore avec ses propres grilles d'évaluation des entreprises, celles des agences de notation.

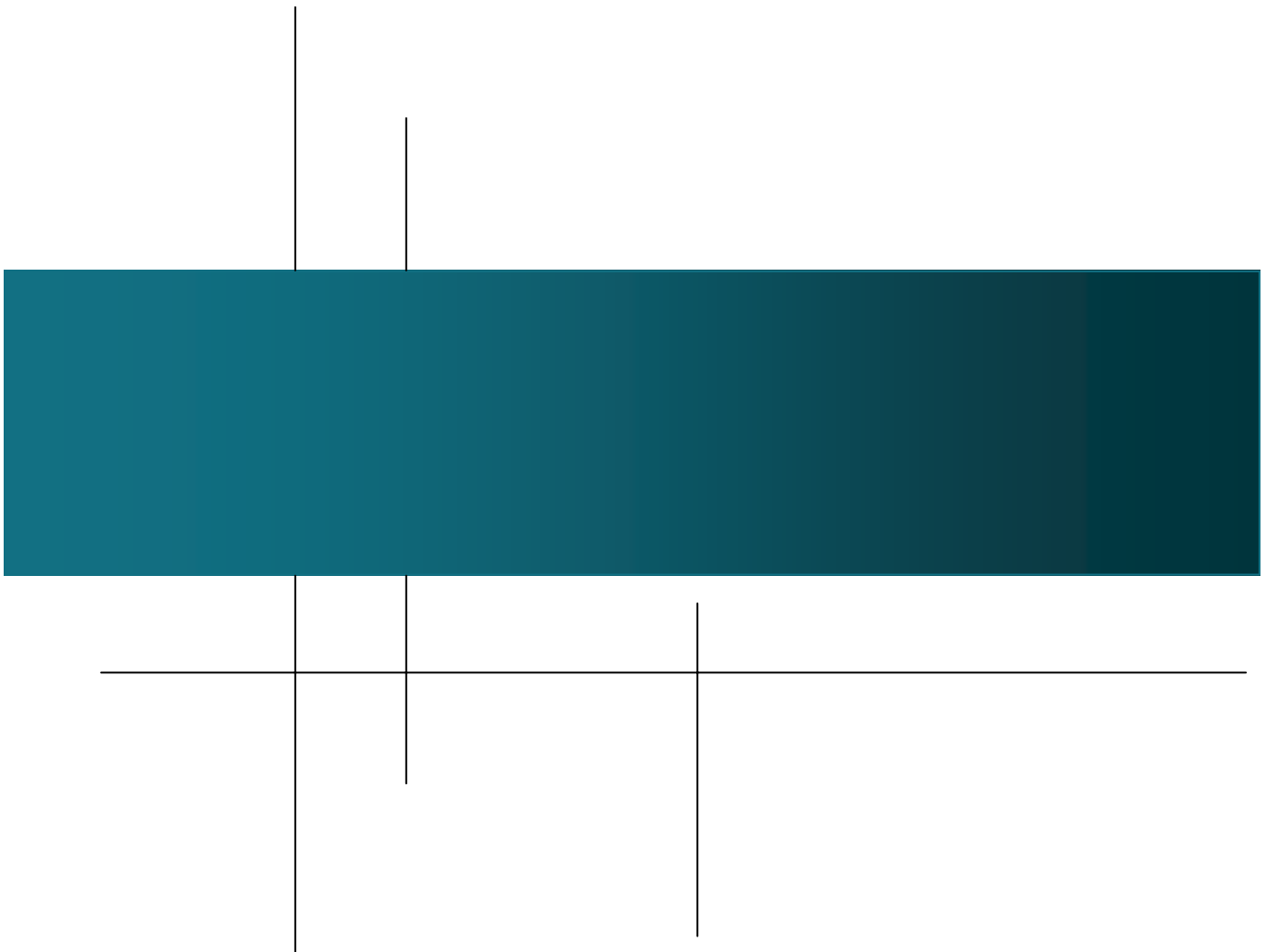
L'expérience des entreprises

Les entreprises qui étaient présentes au séminaire étaient toutes engagées dans une démarche de divulgation. Malgré que ces entreprises provenaient de secteurs d'activités divers et avaient des formes juridiques différentes, chacune reconnaissait l'importance de la divulgation volontaire et plus largement reconnaissait l'importance d'une démarche formelle de responsabilité sociale de l'entreprise. Pour certains, la divulgation est un avantage stratégique pour d'autres, une obligation de rendre compte de ce que l'on fait afin d'être conséquent avec ce que l'on dit. Par ailleurs, un questionnaire intéressant a ressurgi au sujet de la différence entre la simple communication et la reddition de comptes. On a pu observer que parmi les participants, peu étaient avancés dans leur démarche de divulgation.

Toutefois, tous voulaient devenir des chefs de file et adopter les lignes directrices de la GRI soit afin de s'y conformer ou uniquement à titre de référence. Dans l'application, beaucoup on admit que certains indicateurs de la GRI étaient difficile à mesurer et parfois peu pertinents compte tenu de leur contexte. En raison de ce constat, plusieurs ont été intéressés par le côté plus flexible des nouvelles lignes directrices de la GRI.

¹Les entreprises sont Alcoa, Mouvement des caisses Desjardins, Bâtirente, Bell Canada, Caisse d'économie solidaire Desjardins, FondAction, Hydro-Québec, Qit Fer et Titane et SNC Lavalin.

²SustainAbility, PNUE et Utopies.



La certification en éco construction, un gage de développement durable?

Par Philippe Cantin

Au cours des dernières années, nous entendons de plus en plus parler d'architecture verte, de bâtiments écologiques, d'éco construction. On n'a qu'à penser à des bâtiments montréalais comme le Pavillon Lassonde de l'École Polytechnique, la Tohu du Cirque du Soleil, la succursale de Mountain Equipment Coop au Marché central ou bien le nouveau Pavillon des Sciences Biologiques du Complexe des Sciences de l'UQÀM. Cette nouvelle tendance reflète les désirs et les valeurs de conscience environnementale qu'exprime une part grandissante du marché. Pour cause, les bâtiments ne sont pas sans apporter des conséquences importantes pour l'environnement. Autant en termes de consommation énergétique et de ressources naturelles que de rejets dans les écosystèmes, leurs incidences environnementales sont incontournables. Chaque année aux États-Unis, on construit 1,5 millions de maisons, nécessitant chacune en moyenne un acre de bois, soit 44 arbres¹. La consommation énergétique de ce secteur est, elle aussi, impressionnante, puisque selon un rapport récent de l'OCDE, elle représente, dépendant du pays, entre 25 et 40% de la consommation totale d'énergie des pays membres de l'Organisation (Hasegawa, 2003). Toute cette énergie consommée amène des rejets atmosphériques tout aussi importants. En France, 22% des émissions de gaz à effets de serre proviennent des bâtiments ou de leurs systèmes de chauffage². La conception même des bâtiments peut contribuer au développement d'îlots de chaleur urbains, on n'a qu'à prendre le choix de bardeaux d'asphalte pour la toiture et les stationnements qui entourent plusieurs de nos bâtiments à vocation collective. Également, on note certains coûts cachés sur le plan environnemental lorsqu'on considère globalement les pratiques de l'industrie de la construction. Le transport des matériaux, la plupart du temps par camion, est une cause importante de pollution autant atmosphérique, que par le bruit. Aussi, l'élimination actuelle des déchets de construction se fait la majeure partie du temps sans faire appel au recyclage des matériaux. L'enfouissement ou l'incinération de ces déchets ajoutent aux pressions environnementales du secteur. En plus de proposer des solutions aux problèmes qu'apportent les bâtiments conventionnels, l'éco construction s'intègre bien dans un processus essentiel de révision de notre mode de vie et de nos valeurs actuelles pour assurer une société viable aux générations futures, comme le demande le Rapport Brundtland (CMED, 1988). Autant en termes de consommation que de définition des besoins, l'éco construction propose une vision qui répond en plusieurs points aux principes du développement durable tels que définis par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.

Le Cluster belge de l'éco construction définit celle-ci comme le fait de «construire de manière à respecter notre environnement et celui des générations futures, tout en offrant un maximum de confort aux occupants³», remplaçant les modes actuels de conception et de construction par des pratiques plus durable. De tels changements de pratiques signifient généralement pour les exploitants la réalisation de substantielles économies de charges, notamment avec les économies d'eau et d'énergie. En effet, malgré un surcoût à l'achat de l'ordre de 10 à 12%, la rentabilité d'un investissement dans un bâtiment écologique peut être réalisée, en moyenne, après 8 ans⁴ grâce, notamment, aux économies liées à l'efficacité énergétique, qui peuvent voir baisser les frais d'exploitation de 15% selon les modes de conception envisagés.

Certification

Depuis une dizaine d'années, plusieurs organisations proposent des programmes de certification de tous genres en éco construction. Au Québec, la tendance à la certification environnementale dans le bâtiment émerge peu à peu depuis 5 ans, surtout par le biais de la certification LEED. L'obtention de ces certifications est basée sur l'application volontaire d'une série de normes « environnementales » plus ou moins strictes, celles-ci variant d'une initiative à l'autre (Blum, 2001). Le grand public et même les consommateurs les plus avertis les abordent souvent toutes comme des initiatives menant à des pratiques durables se démarquant de la norme. Or, il n'existe que peu de moyens pour le public de distinguer les « initiatives durables réelles », parmi un nombre croissant d'éco labels se définissant comme *verts, écologiques, environnementalement responsables ou soutenables* souvent de façon arbitraire sans moyen concret d'en évaluer leur portée. L'éco construction est un processus qui va au-delà des standards généraux et qui nécessite un engagement au plus haut niveau qui doit proposer des innovations évidentes pour se démarquer de ce qui se fait déjà de manière conventionnelle (Blum, 2001). Une certification permet de donner une certaine légitimité à la démarche. En effet, tout l'intérêt de ces programmes se situe dans la reconnaissance publique des efforts d'une organisation en faveur de l'environnement (Harrison 2001). Cette dernière donnée illustre tout l'intérêt de cette évaluation comparative afin de préciser les moyens utilisés pour atteindre les objectifs de développement durable recherchés par les initiatives en éco construction. Auparavant, un retour rapide sur les principes phares de la notion de développement durable nous aidera à mieux comparer ce que les certifications en éco construction proposent aujourd'hui.

Principes du développement durable

«Le développement durable est devenu une référence incontournable pour juger de la pertinence d'un projet» (Zaccai, 2001, p.35) et l'empressement des différentes initiatives en éco construction à se réclamer du développement durable reflète ces propos. En matière de développement durable, la définition la plus fréquemment admise demeure celle du rapport Brundtland⁵, qui le conçoit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED 1988). Ici, deux concepts fondent la base de cette définition : les besoins essentiels de l'être humain et les impacts de la pratique de nos techniques et de notre organisation sociale actuelles sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et futurs. De ces deux concepts découlent un double principe d'équité: une équité au sein d'une même génération et une équité intergénérationnelle. Le développement durable au sens le plus large vise à « favoriser un état d'harmonie entre les humains et entre les humains et la nature » (CMED 1988).

En adoptant la conception tripolaire du développement durable (Gendron et Revérêt, 2000), le développement durable se situe à l'intersection des dimensions environnementale, économique et sociale. L'interdépendance entre ces pôles forme la base de fonctionnement de la notion de développement durable. On ne peut exclure aucun de ces pôles lorsqu'on dit adopter une perspective de développement durable (Brodhag, 2004). De même, une approche systémique reconnaissant ces interdépendances apparaît plus que souhaitable pour la réalisation d'un projet en éco construction. Le rapport Brundtland propose également des stratégies visant à se rapprocher d'un développement durable. Une participation active des citoyens aux processus de prises de décision aurait comme effet de légitimer davantage le choix des actions entreprises. Aussi, le développement durable, de par l'ampleur des champs couverts, exige qu'on considère les actions posées sur une très longue période de temps s'échelonnant sur plusieurs décennies. Son essence même nécessite une planification trop importante pour réduire ses stratégies au court terme. Cette nécessité du long terme reste un point central des démarches en éco construction (Blum, 2001). Enfin, «le caractère dynamique du concept de développement durable requiert une amélioration continue de la performance environnementale dans le secteur du bâtiment.» (Blum 2001, p.2) Cette amélioration doit se refléter dans le choix des techniques et pratiques utilisées en éco construction.

Par quels moyens alors les programmes de certification en éco construction répondent-ils à ces principes du développement durable, l'ultime objectif de ces initiatives? Existents-ils de éléments oubliés dans leurs approches? Pour pouvoir répondre à ces questions, nous avons choisi de comparer trois programmes bien connus dans le domaine : la certification LEED telle qu'utilisée au Canada; la certification britannique BREEAM et la démarche française HQE.

LEED

Le programme de certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), a été mis sur pied à la fin des années 1990 par le USGBC⁶. D'abord présente aux Etats-Unis, la LEED est aujourd'hui aussi utilisée au Canada, au Mexique, au Brésil, en Espagne, en Italie, en Australie, en Corée, au Japon, à Taiwan et aux Émirats arabes unis, ce qui fait de la LEED la certification ayant la croissance la plus rapide du domaine. LEED propose une approche transversale basée sur des indicateurs de performance. Une note globale sur 70 points détermine le niveau de performance du projet. On obtient alors la certification de base (dite bronze) en accumulant entre 26 et 32 points, la certification argent entre 33 et 38 points, la certification or entre 39 et 51 points et la certification platine pour tout projet recueillant plus de 52 points. En 2004, le Conseil du bâtiment durable du Canada⁷ a recensé 109 projets certifiés LEED (CaGBC, 2005). Plusieurs projets au Canada ont atteint la certification or, quoique la majorité des projets reçoivent surtout la certification de base. La certification platine n'a toutefois pas encore été atteinte au Canada; ce niveau nécessitant des projets à plus grande échelle regroupant plusieurs bâtiments à la fois. Seuls les représentants du *Conseil du bâtiment durable du Canada* sont habilités la certification LEED, assurant ainsi un processus de certification indépendant. L'évaluation s'articule en six modules. Le module de planification durable touche tout ce qui concerne le choix de l'emplacement, la superficie du bâtiment, l'accessibilité du site en transports dits alternatifs et la gestion des îlots de chaleur. Un autre module sur la conservation et l'efficacité dans la gestion de l'eau fixe des cibles de réduction de consommation. Un troisième module sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable donne jusqu'à 10 points aux projets ayant une performance énergétique accrue. Un autre module sur la conservation des matériaux et des ressources incite à la réutilisation des matériaux soit par la reconversion d'un bâtiment ancien, soit par un haut niveau de recyclage des matériaux. Un cinquième module se concentre sur la qualité environnementale de l'intérieur, le niveau de lumière naturelle ou le choix des matériaux pour l'intérieur. Enfin, le sixième module concerne les innovations au niveau du design.

BREEAM

La Building Research Establishment Environmental Assessment Method a été créée au Royaume-Uni en 1990. Celle-ci porte également d'autres noms dans certains pays. Au Canada, on l'appelle le programme Green Globes. La BREEAM est aussi présente en Inde, à HongKong, en Irlande et en Norvège. Hors du Royaume-Uni, notons la certification du nouveau siège de la Banque Européenne d'Investissement à Luxembourg. Au Royaume-Uni, le programme se décline en différentes dénominations, dépendant du type de bâtiments. Par exemple, EcoHomes est le

nom donné à la certification du marché résidentiel. Comme LEED, il s'agit d'une évaluation basée sur des crédits qu'on accorde selon la qualité de chacune des composantes du projet. Des évaluateurs indépendants titulaires de la licence BREEAM accordent alors soit la mention *passable* pour un résultat entre 36 et 47%, *bon* si on se situe entre 48 et 59%, *très bon* entre 60 et 69% et *excellent* pour tout projet dépassant les 70%. BREEAM adopte une approche systémique dans son évaluation. En tout, les indicateurs de la BREEAM se regroupent dans neuf modules: système de gestion, impacts sur les écosystèmes, santé et bien-être, pollution, transport, eau, énergie, matériaux et, utilisation des sols. Ici, les modules ne considèrent pas nécessairement plus d'indicateurs que dans les modules de l'évaluation LEED, seulement, les modules BREEAM suivent une logique différente, renvoyant à son approche systémique (Blum, 2001).

HQE

La démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) est quand à elle utilisée en France depuis 2003, alors que le développement de son cadre et une certification de base sont connus du public depuis 1999. À la différence des deux premiers programmes, la démarche HQE ne vise pas nécessairement une certification, elle la considère plutôt comme «un moyen au service de son objectif prioritaire de développement de qualité environnementale des bâtiments»⁸. Cette décision est laissée au choix du maître d'œuvre du projet ou des clients qui commandent le projet. Depuis 2005, une certification Démarche HQE est disponible pour les bâtiments tertiaires. Des certifications sont aussi prévues pour les logements et les maisons individuelles. La Démarche HQE apparaît donc avant tout comme une démarche méthodologique de gestion de projet avant d'être une certification. Son évaluation sur des référentiels de qualité environnementale et un système de management environnemental. La HQE adopte ici une approche systémique comprenant 14 cibles réparties dans quatre domaines : l'éco gestion, l'éco construction, le confort et la santé.

Soutenabilité des programmes

En faisant des comparaisons entre les trois programmes, on peut faire trois types d'observations. D'abord, la grande majorité des pratiques mises de l'avant dans les programmes s'inscrivent dans la logique des principes du développement durable. Ensuite, certains programmes présentent des outils plus soutenables que les autres, ceci variant selon les indicateurs. Enfin, on note chez les trois programmes l'absence de certains éléments qui pourraient pourtant enrichir leurs approches.

Notre première observation renvoie directement à la crédibilité des démarches. Dans le cas de ces trois programmes, une certification ne peut être accordée avant la fin des travaux et le début de l'utilisation pleine du bâtiment pour certifier l'efficacité des structures mises

en place. Compte tenu qu'une démarche suivant les principes du développement durable comprend plusieurs indicateurs en interaction, cette caractéristique donne de la crédibilité au processus de certification. De même, les trois programmes visent tous une efficacité énergétique accrue, une réduction de la consommation en eau potable et un impact moindre sur l'environnement immédiat entourant le bâtiment. L'aspect design reste déterminant dans ces programmes; il s'agit du secteur qui mène au plus grand nombre d'innovations. Par exemple, le design intérieur menant à un éclairage naturel optimal est plus qu'encouragé dans les trois programmes. On note aussi une évaluation de l'accès au bâtiment en transport dit alternatif, comme les transports en commun, le vélo ou la marche. L'importance de ce dernier critère varie toutefois entre les programmes, la LEED accordant moins de crédits pour cette section que BREEAM ou HQE. Les trois programmes ont également tous des indicateurs qui favorisent un approvisionnement local en matériaux. En plus d'appuyer le tissu socio-économique local, ceci réduit les effets nocifs sur l'environnement du transport des matériaux sur de longues distances. Les chargés de projet peuvent alors se retrouver dans une situation où ils doivent faire un choix entre s'approvisionner en bois certifié venant de plusieurs milliers de kilomètres ou choisir du bois local non-certifié. Ce dilemme nous renvoie au principe d'interdépendance qui est à la base du développement durable.

À la première lecture, on est porté à croire que la certification LEED ne prend pas en compte plusieurs éléments liés à l'intégration du projet au milieu qui l'entoure. Les indices de proximité des services par exemple sont absents de l'évaluation. L'absence de transport collectif à moins de 500m ne pénalise pas autant un projet que dans les programmes européens. Pour certains, resituer la certification LEED dans le contexte nord-américain, avec sa relative faible densité urbaine, peut expliquer l'absence ou la moindre importance accordé à certains critères. On remarque toutefois beaucoup plus de critères techniques quant à la valeur écologique des matériaux ou des processus choisis.

Certains éléments distinguent la HQE des deux autres programmes. Parmi ceux-ci, notons l'introduction de la notion de coût global, basée sur le calcul du coût de renouvellement des composantes du bâtiment. Cette notion prend en compte la durée de vie des composantes sur une période dépassant les 20 ans généralement admis dans l'industrie. Également, la relation harmonieuse du projet avec l'environnement autant naturel que bâti apparaît dans la première cible de l'approche HQE. Ceci n'est pas considéré de façon aussi importante dans les deux autres programmes. Enfin, un élément intéressant de la démarche HQE en terme de développement durable se situe dans le fait que les parties prenantes ont activement participé à la réalisation de la démarche, au choix des éléments pris en compte.

L'approche BREEAM se situe entre la LEED et la HQE

quant à son approche. Elle adopte en effet une vision systémique tout en gardant un cadre comprenant des indicateurs de performance comme c'est le cas dans la certification LEED. Toutefois, sur certains points, elle se démarque des deux autres démarches. La BREEAM intègre la notion d'empreinte écologique dans son cadre d'évaluation, ce que ne font pas les deux autres. Aussi, lors du choix du terrain pour un projet, on tient en compte les changements quant à la valeur écologique du territoire. Ainsi, s'il y a disparition de plus de trois espèces végétales ou animales sur le terrain choisi suite aux travaux, moins de crédits sont accordés, l'inverse se produisant si plus de 9 espèces sont intégrées au terrain. La BREEAM accorde également des crédits aux projets intégrant un bureau de travail à la maison; le télé-travail ayant un impact favorable sur l'environnement en ce sens qu'il évite de nombreux déplacements.

Enfin, certains éléments ne font partie d'aucune des trois démarches étudiées. Parmi ceux-ci, notons l'intégration des programmes de certification aux programmes incitatifs subventionnés par le gouvernement. Certes, certaines subventions sont disponibles dans certains cas, mais les programmes pourraient tirer avantage d'une intégration plus poussée des incitatifs gouvernementaux dans leur présentation au public. De plus, comme le propose Haas (1997) dans le cadre du modèle TWIN utilisé aux Pays-Bas, un bâtiment se réclamant soutenable devrait s'assurer d'occuper le moins d'espace possible au regard de ses besoins. Ainsi, pour des bâtiments tertiaires, l'intégration d'une utilisation rotative de l'espace ou ce qu'on appelle *hotdesking*⁹ en anglais pourrait rehausser la qualité d'un projet en terme de soutenabilité. L'intégration d'éléments de ce type de ces processus de certification pourrait renforcer la soutenabilité de ces initiatives en plus de rendre ces mesures plus attrayantes pour le grand public.

en même temps se révèle un moyen simple de réduire l'utilisation de l'espace et du même coup les impacts de la construction du bâtiment.

Bibliographie

- Blum, Andreas, Clemens Deilmann and Frank-Stefan Neubauer, 2001. *Eco-Labeling for Buildings : German and European Examples and the Need for a Common Convention*, Institut du Développement écologique et régional, Dresde (Allemagne), 40p.
- Brodhag, Christian, 2004. *Dictionnaire du développement durable*, AFNOR, Paris, 283 p.
- Collection Protégez-vous, Le *Guide du consommateur responsable - Le pouvoir de nos choix*, Les Editions Protégez-vous en partenariat avec Equiterre, avril 2004, p.30
- Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, 1988. *Notre avenir à tous*. Montréal : Éditions du Fleuve.
- Gendron, Corinne et Jean-Pierre Revéret, 2000. « Le développement durable ». *Économies et sociétés*, Série F, no.37, p.111-124.
- Guerber, Jacques et Dominique Bidou, 2005. *La Haute Qualité Environnementale : guide de gestion locale*. Paris : Dexia Crédit local et Association HQE, 32 p.
- Haas, M., 1997. *Milieu Classificatiemodel bouw - TWIN Model*, Bussum (NL): Proefschrift, 112 p.
- Harrison, Kathryn, 2001. «Volontarisme et gouvernance environnementale » in *Gérer l'environnement: défis constants, solutions incertaines*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, p.209-247.
- Hasegawa, Takahiko, 2003. *Pour des bâtiments écologiquement viables*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 221 p.
- Imhoff, Dan, 2001. «Building with vision, optimizing and finding alternative to wood», , Watershed Media, 136p.
- Zaccaï, Edwin, 2002. *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*. Bruxelles : P.I.E.-Peter Lang, 358 p.
- Association Haute Qualité Environnementale <http://www.assohqe.org>
- Site web de la Building Research Establishment Environmental Assessment Method <http://www.breeam.org/>
- Conseil du bâtiment durable du Canada <http://www.cagbc.org/>
- Cluster belge de l'éco construction <http://www.ecoconstruction.be/>
- Ministère français de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Rubrique Bâtiment et Énergie http://www.logement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=1348
- Site web de la certification LEED du US Green Building Council http://www.usgbc.org/leed/leed_main.asp

¹Dan Imhoff, 2001. "Building with vision, optimizing and finding alternative to wood", the Wood reduction trilogy, Watershed Media, 136p.

²http://www.logement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=1348

³http://www.ecoconstruction.be/qui_sommes_nous.htm

⁴ Collection Protégez-vous, Le *Guide du consommateur responsable - Le pouvoir de nos choix*, Les Editions Protégez-vous en partenariat avec Equiterre, avril 2004, p.30

⁵ Selon Gendron et Revéret, 2000

⁶ United States Green Building Council

⁷ En anglais CaGBC: Canadian Green Building Council

⁸ Association pour la haute qualité environnementale, La certification Démarche HQE : Positions de l'Association, Paris, Avril 2005, 5 p.

⁹ Le hotdesking est un concept fort utilisé dans les régions à forte densité de population comme le Japon, HongKong ou les Pays-Bas. Sachant que plusieurs employés d'une entreprise travaillent souvent à l'extérieur du bureau, le hotdesking propose le partage d'un même espace-bureau pour plus d'un employé. Un ajustement des horaires pour s'assurer que les employés concernés n'aient pas à utiliser l'espace-bureau

Synthèse des débats, sixième séminaire de la série annuelle 2005-2006, Légitimité et gouvernance dans l'œuvre de March et Olsen: *Democratic Governance, 1995*

Par Chantal Hervieux, assistante-chercheure CRSDD

Introduction

Le sixième séminaire de la série de séminaires de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable a porté sur l'œuvre *Democratic Governance* de March et Olsen. La lecture du livre visait à poursuivre le questionnement commencé lors des séminaires précédents sur la gouvernance et la légitimité. Les questions qui ont été soulevées par les participants orientèrent le débat dans des directions différentes, mais le point central du débat a été sans aucun doute la perspective institutionnaliste adoptée par les auteurs. La prise de position pour l'institutionnalisation de la gouvernance par les auteurs afin d'assurer une représentation démocratique choque certains alors que pour d'autres, c'est plutôt le comment faire qui soulève leurs questionnements. Sur un autre point, la question des capacités a, elle aussi, occupé une place importante dans le débat. La façon dont March et Olsen traitent le sujet des capacités en discutant non seulement des capacités financières de l'État, mais aussi de ses capacités d'écoute, de la capacité de la société civile de se faire entendre et de la rareté de cette ressource, a apporté le questionnement de la validité d'une telle théorie pour les pays en voie de développement pour qui cette question de capacités est primordiale. Enfin, la position centrale de l'État que semblent suggérer March et Olsen a appelé les participants à débattre sur la désuétude du mode de fonctionnement de l'État actuel et du changement qui s'impose.

Perspective de l'échange et perspective institutionnaliste

Point central de l'œuvre de March et Olsen, la perspective institutionnaliste a aussi été au centre du débat. Dans leur ouvrage, les auteurs contrastent deux visions modernes de la gouvernance : la perspective de l'échange qui est bâtie sous l'idéologie des coalitions et de l'échange volontaire entre acteurs politiques et la perspective institutionnaliste qui elle est construite sous les idées d'identités et de la conception de comportements acceptables. Les théories de l'échange moderne présument qu'il y a des conflits d'intérêts entre les acteurs individuels, l'action collective provient donc de la coercition des au-

tres pour le bien de l'intérêt individuel plutôt que de valeurs partagées. Selon March et Olsen, cette perspective est incomplète et c'est pourquoi ils y rajoutent la perspective institutionnaliste. Les théories institutionnelles mettent l'emphase sur le rôle des institutions lors de la définition des termes de l'échange qui doit se produire dans un encadrement de règles, de rôles et d'identités. Les individus auraient donc besoin d'un cadre législatif et administratif afin de permettre une réelle gouvernance démocratique. Pour certains participants, cette vision d'un État sage au centre de la gouvernance démocratique est contestable. Serait-ce l'État actuel tel qu'on le connaît qui doit assumer ce rôle? Le malaise soulevé par cette question est d'autant plus fort que cette position de l'État est contraire à celle apportée par Beck, lors d'un séminaire précédent, qui voyait plutôt un effritement de l'État et un glissement vers le subpolitique qui mènerait vers une gouvernance ne reposant plus sur les institutions politiques traditionnelles.

Ce questionnement a donné lieu à l'analyse plus large du concept d'institution de March et Olsen. Selon les auteurs, les institutions de la gouvernance ne sont pas uniquement celles de l'État, mais incluent aussi celles de la société civile, des systèmes du droit, des médias et du marché. On se demande alors comment cette institution peut assumer la gouvernance. On admet le besoin d'avoir des institutions afin de gouverner, mais les participants voient difficilement comment cette institution sera formée et qui décidera de ses composantes. Les auteurs auront souligné que cette institution ne doit absolument pas être mise en place par les gouvernements actuels puisque celle-ci reprendrait le biais du présent groupe dominant. Mais c'est précisément ici que le bât blesse, car la société civile ne dispose pas des outils de l'État afin de s'impliquer dans cette gouvernance. Le rapport État/société civile n'est pas égal et c'est précisément ces groupes dominants qui ne permettront pas qu'un débat démocratique ait lieu sur la place publique.

Pour certains participants, le débat entre la perspective de l'échange et la perspective institution-

naliste est sur comment on définit l'action collective, comment on arrive à agir collectivement; ceci dépendrait de la rationalité des individus. Sous la vision de la perspective de l'échange, la priorité est sur l'individu, nous prenons des décisions afin de protéger nos intérêts et agissons de façon à orienter les choix collectifs en notre faveur. Alors que sous la perspective institutionnaliste, ce sont les institutions qui influencent les décisions prises par les acteurs, ceux-ci agissent dans un souci pour le groupe et sur l'impact d'une décision prise de façon collective sur les autres et non uniquement sur soi-même. Ayant établi ceci, la question a été à savoir si la perspective de l'échange était celle qui existe actuellement et la perspective institutionnaliste celle vers quoi on devrait tendre. Seulement, la perspective institutionnaliste proposée par March et Olsen nécessite une société civile ayant les capacités afin de participer dans les institutions proposées. C'est sur cette question des capacités que les discussions se seront poursuivies.

Les capacités de l'État et de la société civile

Le problème des capacités limitées de chaque acteur devant participer à la gouvernance démocratique sous la perspective institutionnaliste a soulevé plusieurs commentaires de la part des participants. En premier, c'est la question de la capacité limitée de l'État de se faire entendre ainsi que la distribution efficace de ses capacités d'écoute qui anima le débat. En effet, le retrait de l'État imposé par la rationalisation diminue à la fois sa capacité à influencer les décisions collectives ainsi que celle qui lui permet d'entendre les revendications provenant de la société civile. Comment et qui décidera des questions collectives qui doivent être portées par l'État? De plus, dans leur ouvrage, March et Olsen soutiennent que tous ne doivent pas avoir accès à l'arène publique afin de participer au débat. Pour eux, certaines identités sont mauvaises et ne doivent donc pas obtenir accès au forum. Par contre, il n'est pas mentionné qui prendra la décision sur ceux qui y auront accès. Ceci rend mal à l'aise alors que les participants soulignent l'inégalité des pouvoirs en place et de leur influence sur les décisions; ce qui place un biais important sur toute décision provenant d'une arène publique qui ne tiendrait pas compte des ces inégalités.

La question des inégalités entre les capacités de la société civile des pays développés et celle de la société civile des pays en voie de développement aura aussi animé le débat. L'incapacité de la société civile des pays en voie de développement, ainsi que ses connaissances insuffisantes des débats, limite sa participation aux décisions collectives. De plus, la réduction du pouvoir de l'État sans pour autant augmenter les capacités de la société civile à prendre la place laissée par l'État fait en sorte que se sont les acteurs dominants qui prennent les décisions. Les participants considèrent que

la situation pour les pays développés est plus positive alors que la société civile a les capacités et les connaissances nécessaires afin de participer à l'élaboration de normes et de réglementations. Il est donc proposé que le modèle suggéré ici, où la société civile participe dans l'institution de la gouvernance démocratique, ne soit pas approprié pour les pays en voie de développement, et nécessiterait d'être adapté afin que les normes élaborées correspondent réellement aux besoins de la société civile. De plus, l'importation de normes élaborées afin de répondre aux besoins de la société civile des pays développés ne plaît pas puisque ces normes ne sont pas adaptées aux besoins de la société qui les reçoit. Cette universalité du modèle trouble donc les participants qui croient qu'au contraire, le modèle doit pouvoir s'adapter selon le contexte. Au niveau des institutions internationales, les capacités limitées des pays en voie de développement à participer aux rencontres auront aussi été mentionnées. Ils sont les bienvenus, mais les limites imposées par la langue et les moyens financiers ne leur permettent pas une réelle participation. Il est donc possible de voir ici que dans la théorie, la participation des différents acteurs de la société à la gouvernance démocratique est intéressante, mais que dans la pratique, les capacités inférieures de certains biaisent cette pseudo-démocratie en faveur des mieux nantis.

Recherche de l'équilibre : apprentissage, expérimentation et exploration

Un sujet qui aura soulevé une réaction plus positive de la part des participants est celui de l'apprentissage expérimental. Par l'interprétation de l'Histoire, l'exploration et l'expérimentation, les auteurs soutiennent que les individus arrivent à affecter le cours de l'histoire. Les identités différentes apportent l'innovation ou, selon la terminologie des auteurs, l'exploration de nouvelles idées. L'arrivée de nouvelles identités au sein d'une société est donc vue comme positive par son apport possible à cette société. En explorant les idées nouvelles portées par ces nouveaux arrivants, les institutions en font leur apprentissage, ce qui peut aider à atteindre un meilleur équilibre. Cette question d'équilibre a aussi son importance alors que les participants se seront prononcés sur l'impact d'une intégration trop lente ou trop rapide des nouveaux arrivants. En effet, une intégration trop lente sera source de conflit, tel que le démontrent les problèmes apportés par les ghettos. Une intégration trop rapide fera perdre toute la richesse apportée par les nouveaux arrivants et ne per-

mettra pas qu'un apprentissage soit fait. De plus, la dichotomisation forcée sera aussi source de conflit alors que les gens se battront afin de conserver leur identité. Il y a bien un espoir de garder un équilibre, mais là où la seule constante est le conflit ou la tension; tel que l'aura souligné Marx.

Conclusion

Par un processus discursif bien alimenté en diversité, les institutions évoluent. Le changement est parfois incrémental, il est difficile à prévoir, mais une petite action peut affecter le cours de l'histoire. Afin d'y arriver, les participants sont d'accord que les pays devraient s'entraider, mais que pour l'instant, les institutions en place souffrent du biais apporté par les pouvoirs qui les ont construites. Le changement proposé est donc vu comme intéressant alors qu'il propose une institution qui serait mise en place par d'autres acteurs que ceux qui dominent présentement. Dans la perspective de March et Olsen, les normalisations et les certifications font légitimement partie de cette nouvelle gouvernance démocratique. Par contre, là où la réponse échoue est sur comment construire cette institution. Les auteurs nous parlent des limites apportées par la recherche d'intérêt per-

sonnel par les individus, par les capacités limitées de chaque acteur, par une exploration et un apprentissage qui sont eux-mêmes limités par l'interprétation et par l'impossibilité de prévoir les conséquences de l'action. Il s'agit donc d'une réponse théorique qui soulève bien de l'intérêt et qui permet de mieux comprendre les limites d'une institution qui ne saurait être supérieure à la somme de ses parties constituantes. Ce qui est à retenir est que tout est un cycle et que l'expérimentation effectuée aujourd'hui par la société civile, alors que l'on cherche une réponse face au manque apparent d'une gouvernance légitime, servira à construire les institutions qui gouverneront dans le futur. Il est donc possible que les erreurs d'aujourd'hui, ainsi que les succès, lorsque interprétés par les générations futures fournissent une partie de la solution qu'eux chercheront aux problèmes auxquels ils devront répondre.



Synthèse des débats du séminaire sur Gouvernance et légitimité dans l'ouvrage de David Held

David Held. 1995. *Democracy and the Global Order. From the Modern State to Cosmopolitan Governance*. Stanford University Press. California. 324 p.

Par Gisèle Belem

Introduction

L'œuvre de David Held avait pour objet de proposer un modèle cosmopolite dans le cadre de la gouvernance mondiale. Dans sa perspective, cette gouvernance a pour objet d'étendre les principes démocratiques à tous les sites de pouvoir, c'est-à-dire à tous les acteurs qui peuvent influencer d'une manière ou d'une autre sur les droits fondamentaux des individus. Cette nécessité découle du fait que les droits fondamentaux garantissent l'autonomie individuelle et collective des individus. Dans ce contexte, le concept d'autonomie implique la capacité des individus à délibérer, juger, choisir, agir (ou ne pas agir, selon le cas) aussi bien sur le plan privé que public, selon des objectifs de bien commun. Ainsi, il s'agit de préserver ces capacités de participation. Or, au niveau national mais surtout international, il existe des sites de pouvoir qui mettent en péril cette autonomie. L'économie constitue le site par excellence d'un pouvoir générateur d'inégalités. Outre les défaillances du marché, matérialisées par exemple par la question insoluble des externalités, les relations marchandes représentent des relations de pouvoir qui portent atteinte à l'autonomie individuelle et donc au processus démocratique. Pour Held, les asymétries systématiques de revenu et d'opportunités résultent des formes existantes de relations marchandes. De ce fait la démocratie cosmopolite nécessite l'extension des principes démocratiques aux différents sites de pouvoir, politiques, économiques, sociaux et culturels. Sur le plan opérationnel, sa proposition n'a pas pour objet de rejeter le modèle capitaliste mais propose une régulation du capitalisme. Cette régulation émanerait d'une structure législative internationale qui veillerait au respect du principe d'autonomie par tous.

La légitimité

Les débats ont porté dans un premier temps sur la question de la légitimité. Il s'agissait de définir les canaux par lesquels un acteur ou une institution acquiert une légitimité. Pour Held, il s'agit essentiellement pour ces institutions, de se justifier auprès

de ceux qu'ils représentent. Cette approche pose la question de la légitimité des organisations de la société qui pour l'instant se légitiment uniquement à travers les valeurs qu'elles défendent. Sur la base de la représentativité, leur légitimité ne va pas toujours de soi. Cette situation est d'autant plus critique avec l'émergence de grandes organisations de la société civile. Dans la démocratie représentative, le vote permet de légitimer les décisions mais dans le cadre de la démocratie participative, le problème de la représentativité fait en sorte que la légitimation est plus problématique. Dans cette perspective, une participante propose une conjonction des deux types d'approches.

Cette question de la légitimité a également été appliquée aux institutions régionales telles que l'Union européenne qui n'arrive pas à se légitimer aux yeux de l'ensemble de la population qu'elle représente. Cette situation se manifeste particulièrement par le rejet de la constitution européenne par certains pays. On en arrive donc à des situations paradoxales en termes de gouvernance, où la décision en vient à être transférée à des niveaux décisionnels plus hauts tels que les Nations-Unies. Or ces institutions ne sont pas toujours en conformité avec les exigences démocratiques. La présence en leur sein de pays abritant des régimes autoritaires va à l'encontre d'un engagement envers le respect des droits fondamentaux.

L'opérationnalisation de la démocratie cosmopolite

Un autre point qui a donné lieu à des discussions est l'opérationnalisation du modèle cosmopolite proposé par Held. Sa proposition consiste en la création d'un regroupement d'États, d'organisations et de peuples démocratiques, respectivement reconnus comme tels par leurs populations ou leur membership. Ce noyau démocratique s'emploiera à étendre les principes démocratiques. Les autres États seraient alors progressivement intégrés au fur et à mesure qu'ils seront légitimés par leurs populations. Une telle approche a soulevé des débats houleux

dans la mesure où la formation du noyau démocratique est considérée comme problématique. En effet, qui jugera dans un premier temps du caractère démocratique des premières nations élues? Alors que certains ont proposé les populations à partir des canaux représentatifs et participatifs, d'autres ont fait valoir la limitation des capacités des populations. Ainsi, les populations ne disposent pas toujours de toute l'information nécessaire pour la prise de décision. De ce fait, des régimes considérés comme autoritaires de l'extérieur peuvent très bien être acceptés et légitimés par les populations subissant une telle domination.

Toujours sur cette idée d'expansion de la démocratie à partir d'un noyau dur, certains ont fait valoir la tendance impérialiste d'une telle approche. Dans cette perspective, on peut se poser la question de l'universalité des valeurs et donc des droits considérés comme fondamentaux par Held. Sans entrer dans le relativisme culturel, on peut se poser la question de la diversité des modèles démocratiques.

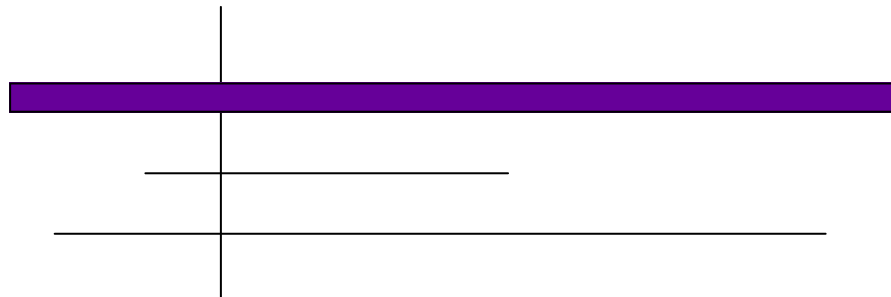
Cette question nous ramène à celle qui selon plusieurs participants, est revenue lors de plusieurs séminaires, à savoir qui décide? Qui décidera du modèle démocratique à promouvoir, du niveau de légitimation acceptable pour un État afin de participer à la communauté cosmopolitique?

Cette question débouche sur celle de la participation au niveau international. Pour Held, le modèle cosmopolite devrait fonctionner selon un mode représentatif au niveau global et participatif aux niveaux inférieurs. Cette configuration est nécessaire pour faciliter l'opérationnalisation afin d'éviter d'avoir des assemblées de citoyens au niveau mondial. Cependant, cette approche ignore les mouvements sociaux qui utilisent déjà une approche participative au niveau international. N'étant pas institutionnalisé, ils n'ont d'autres moyens de faire prévaloir leur opinion. De ce point de vue, le modèle de Held est difficilement réconciliable avec la réalité actuelle.

Vous pouvez apporter votre contribution au bulletin...

Le numéro de septembre 2006 d' *Oeconomia Humana* sera consacré au thème de la **Responsabilité sociale des PME et des coopératives.**

Pour contribuer à ce numéro, vous pouvez proposer un article en l'envoyant, avant le 20 août 2006 à l'adresse suivante: crsdd@uqam.ca.



Numéro thématique de la Revue

Économie et Solidarités

Appel à contributions

Date limite : 15 août 2006 (Parution au printemps 2007)

Le commerce équitable comme mouvement de transformation

Responsable : Corinne Gendron

Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, ESG, UQAM

Figure emblématique de la nouvelle génération des mouvements sociaux économiques, le commerce équitable canalise des revendications politiques, sociales et économiques en proposant un système d'échange plus juste et avantageux pour les pays du Sud. À travers son institutionnalisation au cours des années 1990, il a présidé à l'instauration d'un véritable système commercial qui questionne tout autant qu'il renouvelle le système économique traditionnel; en offrant jusqu'au double du prix aux producteurs pour leurs récoltes, le système équitable vient en effet saper l'idéologie concurrentielle fataliste par laquelle les acteurs économiques dominants justifient les prix dérisoires des denrées produites par les pays du Sud. Mais ces mêmes acteurs s'approprient simultanément le « produit équitable » pour rejoindre la niche des consommateurs conscientisés à la problématique Nord-Sud. Cette institutionnalisation « économique » inquiète une fraction du mouvement équitable qui l'envisage comme une récupération à travers laquelle son message de justice est dilué et son pouvoir de transformation affaibli pour ne pas dire annihilé. Pourtant, qu'elle soit politique ou économique, l'institutionnalisation est transformation; l'institutionnalisation ne dissout pas le mouvement social qui en est le moteur, même si elle peut modifier son discours et ses stratégies. Cette institutionnalisation économique qui se juxtapose à un éventuel processus d'institutionnalisation politique sont porteuses de transformations aux niveaux des rapports sociaux d'une part, mais aussi aux échelles institutionnelle et organisationnelle. Ces transformations transcendent le mouvement équitable lui-même; les entreprises par exemple, doivent désormais composer avec une définition de leur performance sociale fixée non plus seulement par leurs spécialistes des affaires publiques, mais bien par la myriade d'ONG qui a défini en quoi consiste un « commerce équitable ». À l'instar des autres nouveaux mouvements sociaux économiques, le commerce équitable participe ainsi à une restructuration éthique du marché, à travers laquelle le traitement réservé aux producteurs du Sud peut notamment être utilisé comme facteur de différenciation commerciale. Logique commerciale et responsabilité sociale peuvent ainsi se rejoindre tout en appuyant des stratégies d'une institutionnalisation plus politique, et renforcer le processus de transformation des règles du commerce international.

Nous souhaitons dans ce numéro thématique explorer les avenues de transformation portées par le commerce équitable en les déclinant selon cinq perspectives : le Nord, le Sud, les consommateurs, les producteurs du Sud et les grandes entreprises. Nous sollicitons des articles susceptibles d'illustrer comment le commerce équitable a pu être porteur de transformations dans les économies du Nord d'une part, et dans celles du Sud d'autre part. Nous souhaitons aussi recevoir des articles qui se penchent sur les transformations que le commerce équitable a impulsées chez les consommateurs, chez les producteurs, et chez les grandes entreprises traditionnelles. Nous accepterons aussi des analyses s'intéressant au potentiel de transformation du commerce équitable envisagé de façon globale.

Nous favoriserons les articles offrant une perspective intégrée plutôt que des approches exclusivement économiques, politiques ou sociales.

Indications pour la soumission des articles

Veillez soumettre votre article avant le **15 août 2006** en l'acheminant par courriel à Véronique Bisailon à l'adresse suivante : bisailon.veronique@courrier.uqam.ca. Le comité de rédaction acceptera des articles originaux en français et en anglais accompagnés de deux résumés de 8 à 10 lignes dans chaque langue. Les articles ne devront pas excéder 32 000 caractères (sans espaces), incluant les tableaux, les notes de fin, les figures et les références bibliographiques (15-17 pages double interligne). Les textes des rubriques ne devront pas excéder 22 000 caractères (sans espaces); les comptes rendus d'ouvrages seront d'au plus 11 000 caractères (sans espaces). Le rédacteur se réserve le droit de commander des articles plus longs ou plus courts.

Mise en forme du texte

Marges: Haut, bas et droite : 2,5 cm. Gauche: 3 cm.

Justification: à gauche sans renforcement (alinéa) au début des paragraphes.

Caractères: police normale, Times 12 (utilisation de l'italique réservée aux mots étrangers et aux titres d'ouvrages).

Interligne: 1 ½ avec un double retour entre les paragraphes

Titres: En lettres majuscules et en caractères gras (mettre les accents sur les majuscules: É, À...). Le titre de l'article doit être en Times 14. Les sous-titres sont en lettres minuscules et en caractères gras.

Ponctuation: le point-virgule (;), le deux points (:) et autres signes (? , !, %, \$) doivent être précédés d'un espace insécable. Utiliser les guillemets français, avec espaces insécables (« exemple »)

Sigles: mettre la première apparition du nom au long suivi du sigle entre parenthèses (ex : Conseil régional de développement (CRD))

Auteur: le nom de l'auteur ou des auteurs doit apparaître après le titre de l'article selon l'ordre suivant : Prénom, Nom, appartenance institutionnelle et adresse électronique.

Notes : Placer les notes **en fin de texte** et non en bas de page et les numéroter en chiffres arabes.

On devra limiter l'utilisation de tableaux et de graphiques et ne présenter que ceux qui sont jugés essentiels à la compréhension du texte. Chacun devra porter un titre et être numéroté en chiffres romains et cela de façon continue. Présentés séparément, on devra cependant indiquer clairement leur emplacement dans le texte. Pour la féminisation, il faut utiliser un mot pour chaque genre (les employés et employées).

Références bibliographiques

Livre: NOM, Prénom. (année). *Titre*, lieu d'édition, éditeur, nbre de p.
(autres informations si présentes: autres auteurs, no d'édition, collection)

Article: NOM, Prénom. (année). « Titre article », *Titre revue*, vol. x, no x, pages.

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet
www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique
crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédactrice en chef : Lysiane Roch

Rédacteur-adjoint, mise en page : Julien Boucher

Collaborateurs : Gisèle Belem, Philippe Cantin, Jérôme Guy, Chantal Hervieux, Haykel Najlaoui.

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.